Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20261105-2026_DELIB72-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 72/2026

SEANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2026 à 19H00

Date de convocation :	30 octobre 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	30 octobre 2026	Conseillers présents :	10
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le 5 novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Jérôme BOSSAY, Franck PAULAY, Mikaël LEROUX et Yves ANDRE et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Nathalie TACHET, Julie COLLOMBAT et Laura LEPAGE

Étaient absents excusés : Mesdames Victoire DENIGOT (donne pouvoir à Laura LEPAGE) et Hélène PERRAUD et Messieurs Bruno MERIEN (donne pouvoir à Mikaël LEROUX) et Bertrand DOUCEY (donne pouvoir à Franck PAULAY)

Madame Lilia GHERBI est désignée secrétaire de séance

Finances - schéma directeur de gestion des eaux pluviales : autorisation du Maire pour demandes de subventions

Monsieur Jérôme BOSSAY, Adjoint aux finances rappelle qu'un projet de schéma directeur de gestion des eaux pluviales est en cours de réalisation.

Afin d'accompagner financièrement la réalisation de ce projet, la commune va engager les démarches nécessaires pour solliciter des subventions auprès de différents partenaires.

Monsieur Jérôme BOSSAY propose ainsi le plan de financement ci-après :

Besoins	Montant HT	%	Ressources	Montant HT	%
Réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales	40 000,00 €	100%	Fonds verts	10 000 €	25 %
			Agence de l'eau	20 000 €	50 %
			Autofinancement	10 000 €	25 %
Total des besoins HT **Total des besoins TTC**	**40 000,00 €** **48 000,00 €**	**100 %**	**Total des ressources**	**40 000 €**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20261105-2026_DELIB72-DE

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le plan de financement tel que présenté pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales ;**

- **SOLLICITE auprès de Monsieur Le Préfet du Morbihan, l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du fonds vert et au minimum à hauteur de 25 % du montant éligible ;**

- **SOLLICITE auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne une subvention au titre du 12ème programme, à hauteur de 50 %**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, convention ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et au versement des fonds**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,
Bruno LE BORGNE

